

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 novembre 2013

DCM N° 13-11-28-5

Objet : Subventions aux associations périscolaires - solde 2013.

Rapporteur: Mme BORI

La Ville de Metz s'est engagée dans le développement des accueils périscolaires et apporte à ce titre son soutien à 16 structures associatives ou institutionnelles organisatrices. L'accueil des enfants est en augmentation constante, en moyenne 1170 enfants fréquentent chaque soir les différentes structures qui proposent aux écoliers messins des activités éducatives de qualité soit une progression de 16,5% en 1 an.

Les critères d'octroi de subventions actés par la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2009 sont les suivants : le nombre d'enfants accueillis, le nombre de sites gérés, la distance entre l'école et le site d'accueil périscolaire, le public accueilli et le nombre d'animateurs diplômés nécessaires.

Le Conseil Municipal en date du 28 février 2013 a décidé le versement d'un acompte de la subvention 2013 correspondant à 50 % de la somme allouée l'année précédente.

Par ailleurs, dans le souci de l'intérêt de l'enfant et de la qualité de l'apprentissage scolaire, la Ville de Metz a souhaité appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013/2014 et choisi d'allonger le temps périscolaire du soir d'une demi-heure. Afin de neutraliser le coût de cet allongement pour les familles, la Ville a décidé d'apporter aux associations un concours financier complémentaire par délibération du 4 juillet 2013. Ainsi, le coût pour les familles d'un accueil périscolaire de 2h30 après la réforme est identique à celui d'un accueil de deux heures avant la réforme.

Aujourd'hui, il est proposé à l'assemblée d'approuver le solde des subventions à verser pour un montant total de 243 000 €, afin de tenir compte de l'évolution des effectifs constatés à la rentrée.

Le montant total des subventions attribuées aux associations périscolaires pour l'année 2013 s'élève à 562 900 €, soit 125 900 € de plus qu'en 2012 (437 000 €). Cette évolution est due à l'allongement du temps périscolaire et l'augmentation des effectifs. Elle permet également de soutenir financièrement la formation des animateurs des associations.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions Compétentes entendues,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 17 décembre 2009, 28 février et 4 juillet 2013,

CONSIDERANT le soutien que la Ville entend apporter aux associations assurant l'accueil périscolaire,

CONSIDERANT les enjeux territoriaux, éducatifs et sociaux d'un accueil périscolaire de qualité,

CONSIDERANT les modifications introduites par la réforme des rythmes scolaires,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE d'accorder le versement du solde de la subvention allouée au titre de l'année civile 2013, selon le détail ci-après :

ASSOCIATIONS	Solde subvention 2013
M.J.C. Metz Borny	22 500,00 €
AMIS - Association Messine Interfédérale	12 000,00 €
M.J.C. Quatre Bornes	11 350,00 €
CACS George Lacour / Centre Animation	7 050,00 €
Du Côté des Loisirs	89 100,00 €
ADAC'S (Centre social de Bellecroix)	10 500,00 €
Maison des Associations du Sablon	9 000,00 €
Inter association de Gestion de la Grange Aux Bois	10 000,00 €
Comité de Gestion CSC Metz Centre (Arc en Ciel)	13 300,00 €
M.J.C. Boileau Pré Génie	3 500,00 €

Association Familiale de Metz Vallières	20 500,00 €
Famille Lorraine de Metz Devant les Ponts	4 500,00 €
APEP / Pupille Enseignement Public (AD PEP 57)	5 700,00 €
M.J.C. de Metz Sud	11 500,00 €
Association PEP de Plantières	9 500,00 €
CAF Centre Charles Augustin Pioche	3 000,00 €
TOTAL	243 000,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes se rapportant à cette opération.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Action Educative
Commissions : Commission de l'Enseignement
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ